

CR de la Journée des Responsables Associatifs du 25 novembre 2017

Une affluence élevée

65 personnes inscrites, légèrement moins présentes ; 75 personnes environ tous participants confondus.

42 associations différentes, hors celles des membres du CA de la fédération.

Une forte participation aux sujets de discussion, avec une parole plutôt libre, y compris sur les difficultés vécues par les responsables associatifs.

Participation de plusieurs administrateurs fédération à l'animation des séances.

Quelques idées fortes sur la formation, le règlement intérieur, les ententes.

1- A propos de la sensibilisation et de la formation

- **Au fond, globalement, un accord général sur l'essentiel de la proposition issue du groupe qui a travaillé sur la sensibilisation et la formation initiale** (note jointe à l'invitation à la JRA).
- Le vocable *Attirer vers JALMALV* dans les objectifs de la sensibilisation est inapproprié car trop vendeur, accrocheur ; tandis qu'il s'agirait plus de *Stimuler un cheminement vers JALMALV* ou de **Donner envie de**. De même *Repérer des compétences* est moins juste que **Encourager les motivations**.
- Il faut insister, plus encore que cela n'est fait dans la note, sur l'importance **du cheminement proposé lors de la sensibilisation et lors de la formation initiale JLMALV**.

Ce temps de cheminement est une condition pour que des soignants puissent effectivement passer en position d'écoute et d'accompagnement (ce qui ne leur est pas interdit !).

Des parrainages progressifs d'accompagnement sur le terrain durant la formation initiale sont un moyen de faire cheminer les aspirants accompagnants.

Le volet formation à l'écoute peut venir tôt dans le parcours de formation initiale pour faciliter ce cheminement personnel souhaitable de l'aspirant bénévole JALMALV.

- Il existe plusieurs vocables pour nommer **la mise en situation d'accompagnement dans le cours de la formation initiale des futurs accompagnants bénévoles** : le stage sur le terrain ou le parrainage ou l'immersion, etc. Certaines associations pratiquent une immersion en trois temps au long de la formation initiale, épaulée par une fiche sur le rôle du tuteur.

Cette modalité est considérée comme utile par ceux qui la pratiquent, quoiqu'elle ne soit pas généralisée. Il convient toutefois de **mieux la définir pour bien s'entendre sur ce que l'on recommande de pratiquer**.

- Une confirmation : **la formation à l'écoute est indispensable pour tous ceux qui sont en contact avec le public** : les accompagnants bénévoles bien évidemment, mais aussi les bénévoles de structure présents à la permanence ou à l'accueil de l'association. L'exception-type citée est la fonction de trésorier de l'association où la compétence financière et administrative prime.

Pour certaines associations, mettre la formation à l'écoute en début de formation initiale favorise le cheminement personnel et permet de mieux recruter ensuite les bénévoles.

- Importance du fil rouge assuré par des bénévoles de l'association
- On s'accorde sur le fait qu'une formation à l'accompagnement à domicile prend sa place en formation continue et non en formation initiale, et qu'elle est plutôt réservée à des accompagnants déjà expérimentés.

- **Deux questions** posées à voix haute :

- 1) pour être bénévole JALMALV, et en particulier bénévole dans la cité, faut-il avoir accompagné ?
- 2) que faire quand l'association n'attire que 2 ou 3 candidats, trop peu nombreux pour monter une sensibilisation ?

- Appel à **candidature pour rejoindre la commission formation** :

- ✓ Robert Riou (Drôme Nord) se propose
- ✓ Autres personnes : se manifester avant janvier 2018 auprès de la fédération après avoir obtenu l'accord de leur association

2- A propos du règlement intérieur

Les échanges sur ces questions ont été nourris, plus centrés sur la découverte des situations que soulevait la fédération que sur l'expression de positions à recommander à la fédération.

Extrait partiel des discussions

- **Confirmation de l'importance d'être en lien, associations et fédération**

La participation à l'assemblée générale annuelle et au congrès est vue très largement comme souhaitable. Elle n'est pas cependant obligatoire cependant chaque année (coût) ; à défaut, la transmission d'un pouvoir est nécessaire.

La transmission du rapport d'activité est vue par tous comme indispensable ; de même le paiement de la cotisation.

La participation à la journée des responsables associatifs (JRA), comme à celle des coordinateurs est vue comme tout-à-fait souhaitable, sans que l'on pose pour autant une obligation formelle. A contrario, des absences répétées à un groupe de parole pourraient-être un motif d'exclusion individuelle (position de fragilisation).

A propos de la perte de qualité de membre de la fédération JALMALV, un point de vue juridique est de considérer que les conditions d'utilisation du nom JALMALV définies au règlement intérieur sont à respecter, d'autant plus que l'appellation JLMALV serait déposée à l'INPI, et que le non-respect de ces conditions entraîne la perte de qualité de membre.

- **Quelle intervention de la fédération en cas de difficulté rencontrée par une association ?**

Le fait de savoir si la fédération devrait avoir un pouvoir accru d'intervenir auprès d'une association en difficulté a paru souhaitable à une majorité des présents (avoir la possibilité d'intervenir pour une médiation) sans pour autant que ce soit l'avis de tous : certains participants ont exprimé leur crainte que la fédération reste assez impuissante.

Resterait à déterminer les conditions de la saisine : qui, quand ?

Dit et redit : cette médiation devrait se faire et se fera dans un esprit de bienveillance et de non-jugement.

- (...)

3- A propos des ententes

- **L'entente fonctionne sur la proximité et le bon vouloir des associations**
 - La proximité géographique au sens de facilité de regroupement l'emporte sur la notion de région ; certaines ententes sont trop vastes pour permettre une rencontre aisée (ex ; Rhône-alpes + Auvergne).
 - Le rôle de référent, lien avec la fédération, est perçu de façon variable, certaines ententes le faisant vivre, d'autres craignant l'instauration d'un échelon intermédiaire entre associations et fédération, ou aussi un parasitage inutile.

- **L'entente, lieu informel de partage entre responsables associatifs**
 - L'entente est le lieu où nous pouvons parler entre nous des problèmes de vie de nos associations. Egalement de formations en commun. Parfois d'actions de communication commune.
 - L'entente assure un complément d'intégration dans JALMALV et renforce notre sentiment d'appartenance.
 - Il n'y a pas lieu de légiférer plus sur le fonctionnement en entente ; le règlement intérieur peut en parler, sans prescrire pour autant un mode fonctionnement.

- **Un rôle plus actif de la fédération**
 - La présence d'un membre de la fédération aux réunions d'entente est souhaitable.
 - La fédération pourrait proposer des avis de sujets à traiter en entente, ou solliciter l'avis de l'entente sur un sujet particulier.

- **Liens entente-fédération**
 - La remontée d'un compte-rendu de la réunion d'entente à la fédération est à développer.
 - La présence d'un administrateur fédération est une bonne chose à généraliser.

4- Autres sujets

- **Comment enrichir sa page d'association sur le site JalmaLV-federation.fr**

En réponse à plusieurs associations qui disent ne plus savoir comment intervenir sur leur page associative dans le site, Emmanuel Vent propose de renvoyer à chaque association le mode d'emploi complet : comment accéder +le code individuel de chaque association.